

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

***PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE***

NOTE D'ORIENTATION

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cadre macro-économique du projet :

Depuis quelques années, le Sénégal s'efforce à mettre en place un processus visant à créer un environnement favorable à un développement économique et social sain, équitable et durable.

Le programme d'ajustement global de l'économie intervenue au lendemain du changement de parité du F CFA en janvier 1994 et bouclé en décembre 1997, participe de cette volonté du Gouvernement, d'améliorer le cadre macro-économique et de réaliser une croissance économique forte et durable afin de mieux s'attaquer à la pauvreté humaine.

L'adoption du 9^{ème} plan d'orientation pour le développement économique et social (1996-2001) s'inscrit dans cette direction. Le document plan d'orientation a défini les orientations nécessaires pour élever durablement la compétitivité globale de l'économie nationale et favoriser un développement humaine.

Dans cette dynamique, une plus grande responsabilisation du secteur privé dans la réalisation des objectifs de croissance a été affirmé par le Gouvernement afin de permettre à l'Etat de mieux s'occuper de la satisfaction de la demande sociale. Celle-ci devenue de plus en plus exigeante avec l'approfondissement de la démocratie, croît à un rythme plus élevé que l'offre de services en raison de la pression démographique et du poids des femmes et des jeunes.

Le recentrage du rôle de l'Etat dans ses missions régaliennes participe également de cette volonté de faire en sorte que l'ajustement irréversible soit également favorable aux pauvres, en particulier aux femmes et aux jeunes, les groupes les plus vulnérables à la propagation de la pauvreté humaine.

Le profil de la pauvreté au Sénégal :

L'enquête sur les priorité réalisé en 19... révèle que 33% des familles sénégalaises vivent en dessous du seuil de pauvreté, celui-ci étant défini comme étant, la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage.

L'analyse des résultats de l'ESP a permis de mieux cerner la situation de la pauvreté dans le pays. En effet, la notion de pauvreté va ici, au delà de la faiblesse voire l'absence de revenu pour englober l'ensemble des déficits sociaux empêchant l'individu, de disposer des capacités lui permettant d'exploiter toute opportunité de développement qui s'offre à lui.

En milieu rural, les formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire au développement d'une économie d'accumulation n'est qu'une résultante d'insuffisances qui se manifestent dans le niveau bas des revenus monétaires, la baisse de l'autoconsommation, les difficultés d'accès au crédit et à la propriété foncière pour les femmes, enfin dans la couverture réduite des services sociaux de base.

En milieu urbain, les mêmes difficultés d'accès au services sociaux de base, à la propriété foncière qui affectent le monde rural, le développement de comportements individualistes annihilant toute dynamique de solidarité pour les couches les plus vulnérables et les limites réelles du secteur moderne de créer suffisamment d'emploi constituent des facteurs essentiels qui maintiennent les pauvres dans la pauvreté.

Sur un autre angle, l'enquête a montré l'ampleur de la pauvreté qui affecte les femmes et les jeunes aussi bien en milieux rural qu'urbain.

La situation de la femme

(18) La population féminine représente au Sénégal près de 52% du poids démographique et 18% d'entre elles assurent les fonctions de chef de ménage sans pour autant que leur nouveau statut s'accompagne de mesures nouvelles permettant de s'acquitter pleinement de cette mission.

En milieu rural, les femmes représentent 75% de la population. *reprise.*
Aussi, du fait de l'immigration, leur contribution au développement du terroir et à l'entretien des ménages constituent une charge qui s'ajoute déjà à l'importance des corvées domestiques. Malgré la création d'un cadre institutionnel ^{quelques charges} pour ~~s'occuper~~ de la condition féminine notamment de la femme rurale, la situation présentée n'est encore à la hauteur des espérances.

Les facteurs de blocage qui affectent la promotion socio-économique des femmes d'une manière générale ont été diagnostiqués à l'occasion de l'élaboration du Plan d'Action de la Femme. Ce sont notamment :

- un statut légal ~~quelque peu~~ en déphasage avec son statut social réel (poids de la tradition dans une dynamique conflictuelle avec la modernité) ;
- un taux d'analphabétisme très élevé de 77% en moyenne ;
- ~~un~~ poids des tâches domestiques multiples et pénibles liées à la transformation encore artisanale des produits agricoles ;
- une information, une éducation et une communication faiblement développées pour ~~ne pas~~ agir significativement sur la fécondité encore élevée ; *niveau des charges et m*
- une mortalité et une morbidité maternelles encore préoccupantes ;
- un faible accès aux services sociaux de base, aux techniques et technologies et aux facteurs de production ;
- une insuffisance des opportunités d'emplois ;
- une faiblesse du niveau des revenus. *et de la faible exploitation de leur aptitude agricole*
- une faible représentation dans les instances de prises de décision ;

Situation des jeunes

La proportion des jeunes de moins de 20 ans occupe environ 58% de la population totale.

En milieu rural, la dégradation de l'environnement agro-écologique a réduit les opportunités de développement d'activités et poussé la plupart des jeunes ruraux fuyant la pauvreté rurale, à l'immigration forcée pour la recherche d'un mieux être en zone urbaine.

En milieu urbain, avec la flexibilité introduite sur le facteur travail, le sort de la main d'œuvre est laissé à l'appréciation du patronat compte tenu de l'évolution de l'environnement économique des entreprises. L'emploi permanent en milieu industriel se raréfiant et son caractère temporaire semble être privilégié avec la réforme du code du travail.

Les déperditions scolaires, les diplômés de l'enseignement supérieur et des écoles de formation professionnelle sans emploi constituent l'autre catégorie de jeunes citadins qui viennent gonfler le rang des chômeurs.

L'absence de capacités techniques et/ou les difficultés d'insertion dans la vie économique sont les contraintes majeures à la promotion de ce groupe en danger moral pouvant basculer avec la précarisation de leur vie, dans les fléaux actuels qui menacent les villes urbaines (banditisme, usage de drogues, la prostitution, grossesses précoces, avortements clandestins, maladies sexuellement transmissibles, etc.)

Le Programme de Lutte contre la Pauvreté, un axe prioritaire de développement du Gouvernement pour la période avenir en vue de corriger les insuffisances dans la mise en œuvre des politiques sectorielles touchant le développement humain, vise dans sa stratégie d'ensemble, à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations démunies des zones géographiques touchées par le phénomène.

C'est dans ce sens, avec l'appui de ses partenaires au développement, que le Gouvernement a initié le programme renforcement du statut et des capacités des femmes, le projet de promotion des jeunes et le projet d'appui technique et technologique en direction des groupements féminins qui ont contribué sensiblement à la promotion socio-économique des femmes comme des jeunes, groupes cibles les plus vulnérables à la propagation de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Il s'agit dans le cadre de ce projet de développement social axé sur les femmes et les jeunes en milieu rural comme en milieu urbain, de s'atteler à consolider les acquis des projets annoncés ci - haut dont les deux premiers étaient des composantes du PDRH 1 tout en s'attaquant aux facteurs essentiels qui maintiennent ces groupes cibles dans la pauvreté.

Un appui institutionnel aux structures de l'administration et aux ONG intervenant directement sur la cible femme et jeunes pour l'amélioration de leur condition et cadre de vie et à celles pouvant intervenir dans la mise en place du dispositif de suivi et d'alerte devra accompagner la mise en œuvre du projet de développement social. La finalité de cet appui sera de renforcer les capacités techniques d'anticipation, de gestion et de suivi - évaluation des déterminants de la pauvreté et du développement humain.

L'appui sollicité auprès de nos partenaires au développement devra être situé dans ce contexte et il participera de la volonté publique de conjuguer les efforts, de cibler les interventions et les bénéficiaires réels afin d'infléchir fortement la propagation de la pauvreté humaine dans nos campagnes et nos villes.

III. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif principal du projet est de consolider les acquis des composantes « Promotion du Statut de la femme », « Promotion des jeunes » et « Projet appui technique et technologique aux groupements féminins » tout en mettant un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté des femmes et des jeunes. En d'autres termes, il s'agira, dans la continuité des actions, de s'investir dans la création des conditions favorables à une promotion sociale et une insertion dans le secteur économique.

Les femmes et les jeunes en tant que groupes vulnérables seront la cible prioritaire du projet. Ainsi, une opération de ciblage des bénéficiaires directs dans les zones les plus affectées par le phénomène sera nécessaire pour la planification des investissements et la tangibilité des résultats escomptés.

De façon opérationnelle, il s'agira, pour le projet de Projet de développement social à formuler avec l'ensemble des partenaires intervenant sur la cible femme et jeune pour améliorer leur mieux être, de contribuer significativement à la réalisation des objectifs du Gouvernement déjà définis dans le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP).

Ce sont notamment :

- un accroissement des revenus des populations ;
- une meilleure couverture des besoins en services sociaux de base ;
- une amélioration du suivi des conditions de vie des ménages et ;
- un renforcement des capacités des acteurs à la base.

IV. DOMAINES PRIORITAIRES D'APPUI

Le Programme sera articulé autour deux composantes essentielles :

Composante I : Promotion socio-économique des groupes cibles

- 1- la promotion socio-économique des femmes ;
- 2- la promotion socio-économique des jeunes ;
- 3- le renforcement des capacités techniques.

Un mécanisme de financement des micro - réalisations et des infrastructures et équipements collectifs sera mis en place pour accompagner la promotion des initiatives individuelles comme organisées et des collectivités locales.

Le schéma à proposer devra accorder la priorité à des micro réalisations génératrices de revenus, à la mise en place de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO).

Les activités génératrices de revenus productives ciblées seront articulées avec des programmes universels sous forme d'infrastructures communautaires de base (éducation, santé, approvisionnement en eau potable, routes, etc.).

Les bénéficiaires seront essentiellement les groupements d'individus et/ou les collectivités locales des zones ciblées.

Des mécanismes d'allocation de ressources adaptés seront mis en place pour faciliter l'accès des promoteurs au financement. Les bénéficiaires devront participer au financement de l'opération. La participation peut être faite sous diverses formes. La nature des mécanismes financiers, les modalités de financement, la nature de la participation des intéressés et le niveau de celle-ci seront en tenant compte des expériences en cours et de la capacité des différents bénéficiaires.

Les objectifs liés à la promotion socio-économique des femmes

La composante vise principalement les objectifs suivants :

- la réduction du taux d'alphabétisme par la mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'accroissement du niveau d'information et d'organisation ;
- l'accroissement des aptitudes entrepreneuriales ;
- l'augmentation des possibilités d'accès au crédit ;
- augmentation du niveau de revenus par le renforcement et la diversification des activités économiques des groupements et associations ;
- l'augmentation des programmes d'allégement des tâches domestiques destinés aux les femmes.

Les activités liées à la promotion socio-économique des femmes :

Les activités porteront notamment sur :

- la formation et l'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'Encadrement des cibles pour leur permettre ^{de développer} d'élaborer des ~~des~~ *micro-projets ; leurs aptitudes et capacités entrepreneuriales,*
- la mise en place d'équipements collectifs ;
- la gestion de fonds de crédits ;
- l'information, l'éducation et la communication ;
- le suivi - évaluation des activités menées par les bénéficiaires.

Les objectifs liés à la promotion socio-économique des jeunes

Il s'agira de :

1- poursuivre des objectifs encore pertinents dans le projet promotion des jeunes et qui aident à préparer la cible jeune à s'insérer dans la vie économique.

Pourraient être retenus :

- la sensibilisation et la conscientisation des jeunes non scolarisés, déscolarisés et à l'ensemble des jeunes des mouvements associatifs, en vue de les préparer à une conduite responsable à l'âge adulte , en particulier en matière de fécondité ;
- le soutien à des organisations de jeunes capables d'offrir des perspectives de mobilisation, de concertation et de loisirs qui s'inscrivent dans le cadre de leur épanouissement ;
- l'amélioration de la couverture en infrastructures socio-éducatives et socioculturelles destinées à favoriser leur épanouissement ;

2 - mais également, de les appuyer dans la promotion économique en mettant l'accent sur :

- l'amélioration de l'accès à l'information ;
- l'accroissement des capacités d'organisation et des capacités techniques (accès à l'apprentissage, à la formation professionnelle et au perfectionnement) ;
- le développement d'aptitudes entrepreneuriales pour la promotion des initiatives individuelles comme organisées ;
- l'augmentation des possibilités d'accès au crédit ;

- le développement d'activités génératrices de revenus en accompagnant la réalisation des micro - réalisations des promoteurs individuels comme organisés en groupements professionnels et/ou associations ;
- la diversification des sources de revenus par le développement des travaux HIMO ;

Composante II : Renforcement des capacités institutionnelles

- 4- le renforcement des capacités de planification, de gestion et de suivi évaluation des activités du projet.

Les structures intervenant sur la cible femme et jeunes sont principalement pour le côté administration, le MFEF, le MSAS/DAS, le MJS et MJ/DAP et MJ/DES et des entités privées comme les ONG.
les cas

Il s'agira dans chacune des entités, d'identifier les insuffisances et les lacunes tant organisationnelles, institutionnelles, liées à la planification, à la gestion, au suivi - évaluation et à la supervision et qui pourraient influencer négativement sur le pilotage normal des activités qui seront initiées et de faire des propositions d'amélioration des capacités de pilotage et de gestion.

Le renforcement des capacités de gestion sera également élargie au MEFP, plus précisément à la DP et à la DPS en vue de la mise en place d'un système souple, fiable et durable de suivi des conditions de vie des groupes cible du projet.

Ce système de suivi des conditions de vie des groupes touchés qui va s'articuler au cadre global du PLP sera nécessaire pour l'observation de l'évolution du développement humain et l'anticipation sur le dispositif d'alerte rapide face à des manifestations de dégradation d'un cadre de vie qui était déjà amélioré.

V. LA FORMULATION DU PROJET

Les activités seront pilotées par un groupe de travail composé d'un représentant :

- de la Direction de la Planification ;
- de la Direction de la Prévision et de la Statistique ;
- du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- du Ministère de la Jeunesse ;
- de la Banque Mondiale ;
- de UNIFEM
- du CONGAD et ;
- de ENDA GRAFF.

Le groupe de travail, qui sera présidé par le Directeur de la Planification, aura pour mandat :

- valider les termes de référence du programme et préciser les ^{axe} pistes d'intervention ;
- proposer un programme d'activités et un calendrier ;
- identifier les moyens à mettre en place pour la réalisation des activités prévues.

La réflexion sera élargie progressivement aux autres partenaires au développement susceptibles de participer à cette opération dans le cadre d'un Comité consultatif beaucoup plus élargi qui pourrait jouer un rôle d'orientation et de validation.

V. CALENDRIER DE REALISATION

Le calendrier de formulation tiendra compte de la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté, de l'urgente nécessité de mettre en œuvre des actions ciblées et des contraintes liées aux modalités d'élaboration de projet des partenaires au développement qui seront impliqués dans l'opération.